



LA GESTION ESG/ISR, LA FINANCE DURABLE :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L' « ECO-SYSTEME »

(Partie I)

Ce document ne vise pas à l'exhaustivité mais cherche à présenter les principaux aspects de ce continent que constituent la Finance Durable / l'Investissement Socialement Responsable. Il a été réalisé principalement avec l'aide de documents fournis par l'Afnor* (qui nous a autorisés à reprendre une partie de leur documentation), Novéthic, l'une des agences françaises de notation des fonds ISR, l'AFG et l'AMF, auxquels nous apportons les informations glanées auprès des gérants ISR que nous avons sélectionnés ainsi que notre propre vision. Les liens vers les sites internet de ces organismes sont donnés en annexe.

1/ Préambule

Il nous paraît important de souligner que, contrairement à la comptabilité et à l'information financière diffusée aux investisseurs qui font l'objet de normes rigoureuses et souvent internationales, les informations en matière d'ISR, ESG, finance durable, green bonds, ..., font l'objet de très peu de réglementation. Les concepts et définitions donnés dans ce document proviennent donc des pratiques couramment admises mais face à de nombreux abus de langages dans ce domaine nous nous permettons d'y apporter la « touche Fundesys » lorsque cela nous paraît nécessaire. De nombreuses initiatives émergent, gouvernementales par pays et au niveau de l'Union Européenne, ainsi qu'en provenance du secteur privé pour normaliser les informations à fournir par les entreprises (c'est ce que le jargon des gérants ISR appelle la « taxonomie » **), les process ISR et homogénéiser les labels, mais il y a loin de la coupe aux lèvres !)

2/ Définitions

A/ L'Accord de Paris de décembre 2015 prévoit de limiter à 2° maximum (et idéalement à 1.5°)

**L'Afnor, connu pour son activité de certification / normalisation de produits et process de production, opère également dans l'Investissement Responsable et a reçu la délégation de l'Etat Français (avec le cabinet d'audit Ernst & Young) pour la délivrance du label français « ISR».*

***Définitions de la taxonomie a) par Larousse : Science des lois de la classification ; classification, suite d'éléments formant des listes qui concernent un domaine, une science ; b) par Google : science de la classification des êtres vivants qui a pour objet de les décrire et de les regrouper en entités appelées taxons (familles, genres, espèces, etc.) afin de pouvoir les nommer et les classer.*

L'augmentation de la température mondiale à l'horizon 2100 (par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle (années 1750-1800)). Cet objectif est très ambitieux car compte tenu de l'inertie de réchauffement liée aux émissions de CO2 accumulées, il implique une très forte réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) sachant que si rien n'est fait la température moyenne mondiale montera jusqu'à +8° selon les scénarios retenus : +4° si réductions insuffisantes, +6° si on maintient le rythme actuel des émissions, +8° si la tendance accélère. Ainsi pour atteindre les 2° :

- l'Agence Internationale de l'Energie estime qu'en 2100 la production mondiale d'électricité devra être 100% décarbonée ;
- le consultant français Carbone 4 spécialisé dans les mesures d'émissions de CO2 estime que les français devront réduire leurs émissions de 80% d'ici 2050, dont 25% en tant qu'individu dans leurs gestes quotidiens de consommation (moins de transports, de déchets ménagers, etc.) et 75% au titre de l'engagement collectif via l'Etat et les entreprises.

B / La Transition Energétique et Ecologique (TEE) et la « Trajectoire 2° » sont les deux expressions (souvent reprises par les assets managers (AM)) pour désigner les initiatives publiques et privées qui permettront de limiter cette augmentation de température. Accords de Paris / TEE / Trajectoire 2° représentent ainsi le cadre institutionnel par lequel les AM légitiment leur offre de gestion ISR.

C/ Les Objectifs de Développement Durables des Nations-Unies (ODD) ; au nombre de 17, ces ODD ont été adoptés par les 193 Etats membres de l'ONU en 2015 et définissent les activités humaines compatibles avec la trajectoire 2° ; leur liste est donnée en annexe et les entreprises peuvent communiquer leur « exposition » à ces ODD.

D/ La Finance Durable est définie par Novéthic (centre de recherche et media dédié à l'Investissement Responsable, contrôlé par la CDC) comme « l'ensemble des activités financières qui prennent en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (critères ESG) dans les décisions d'investissement ».

L'Afnor la ventile en 3 sous catégories :

- a) La finance verte : opérations financières visant à favoriser la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Sont également pris en compte les autres aspects environnementaux comme la protection de la biodiversité ou la diminution de la pollution. Les outils les plus utilisés sont les obligations vertes (green bonds), c'est-à-dire des titres de dette émis par les entreprises ou Etats destinés à financer spécifiquement des investissements permettant la TEE. Toutes les « green bonds » ne sont pas vertes pour autant, l'appellation « green » devant être conformes aux quatre "Green Bonds Principals" établis par l'International Capital Markets Association : financement d'un investissement contribuant à la TEE, bénéfice environnemental clair et mesurable en ligne avec un scénario 2°, process d'affectation exclusive de l'émission au projet avec contrôle par un organisme indépendant, reporting de l'investissement détaillé (sur l'énergie économisée, les nouvelles capacités d'énergies propres, ...). En pratique ces « Principes » permettent une grande marge d'interprétation, notamment sur l'affectation des fonds collectés aux projets annoncés.

b) L'Intégration ESG est une technique d'évaluation des sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance, de sorte à sélectionner les sociétés les plus vertueuses à travers leurs actions ou obligations cotées; l'intégration ESG dans la gestion d'actifs permet de proposer un « Placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité » (définition AFG et Forum de l'Investissement Responsable). Les sociétés de gestion définissent elles-mêmes les critères ESG et leur pondération qui vont permettre la notation des sociétés, il n'y a pas de nomenclature ni de normes en la matière. En pratique les process ESG que nous avons audités utilisent entre 15 (Mandarine Gestion) et 80 (Sycomore AM) critères.

c) La finance solidaire : son but est de permettre à des investisseurs particuliers ou institutionnels de financer directement des entreprises et associations à forte utilité sociale et environnementale : entreprises de réinsertion de personnes en situation précaire, logement social à vocation spécifique (zones rurales), projets environnementaux, microcrédit, ... ; la finance solidaire prête (souscription d'obligations ou billet à ordre) plus qu'elle n'investit en actions, ces investissements passant par des fonds de « non coté », accessibles en direct à travers de fonds ouverts (avec limitation à 10% maximum de l'actif pour maintenir la liquidité du fonds); Ecofi, Mirova sont des acteurs importants de la finance solidaire.

La loi Pacte a introduit l'obligation pour tous les contrats d'assurance-vie de proposer au moins un fonds labellisé ISR, TEEC ou solidaire.

Le tableau ci-dessous réalisé par l'Afnor donne une vision du monde de la finance durable :

	Finance « verte »	Investissement « Responsable »	Finance « solidaire »
Objectifs généraux	- Lutte contre le changement climatique - Transition énergétique - Autres aspects environnementaux	- Intégration des critères ESG - Conciliation des performances économiques et de l'impact social et environnemental - Prise en compte des ODD	- Lutte contre l'exclusion - Utilité sociale et solidarité - Développement économique local
Champs d'action	- L'atténuation - L'adaptation - La protection de l'environnement	- Impact environnemental - Impact social - Bonne gouvernance	- Economie sociale et solidaire - Entrepreneurat social
Outils financiers	- Obligations vertes - Crédits verts - Fonds verts	- Epargne salariale - Assurance vie - Fonds ISR*	- Placement produits solidaires - Microfinance

*auxquels on peut ajouter les fonds à process ISR élaboré mais qui ne pas labellisés

E/ ESG et ISR, quelles différences ? Il y a un consensus pour dire que les initiales E, S et G définissent les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui permettent :

- de caractériser et mesurer les politiques des entreprises en matière de développement durable ;
- d'identifier et évaluer les fonds qui revendiquent l'utilisation de ces critères dans leurs investissements.

L'ISR est plus large et convoque tous les domaines de la finance responsable : les mesures E, S et G donc, mais également la finance solidaire et le financement de la transition vers une économie moins carbonée (certaines « green bonds »).

F/ Impact et non impact : que comprendre, qui croire ?

L'investissement à impact consiste à investir dans des entreprises ou organismes dans l'objectif est d'engendrer un impact social ou environnemental positif. Il souvent associé aux ODD que de nombreux gérants ISR utilisent pour calibrer un portefeuille « ODD compatible » et le désigner comme étant un fonds « à impact ».

Dans la taxonomie ISR l'impact est défini par trois actions :

- intentionnalité (mon investissement peut-t-il favoriser la TEE ou offre-t-il des bénéfices sociétaux (BS)?)
- additionalité (mon investissement participe-t-il directement (effectivement) à la TEE / à des BS)
- mesure : de « combien » participe-t-il à la TEE / à des BS ?

Sous cette approche seuls les financements directs d'activités durables, essentiellement sous forme de prêts (non cotés) ou d'émissions d'obligations cotées (green bonds) ou non génèrent l'additionalité recherchée.

A l'inverse acheter des actions Vestas (fabricant d'éoliennes) n'augmente pas la production d'énergie éolienne; ce sont les investissements de Vestas qui ont un impact, pas l'investissement dans (l'action) Vestas ; l'achat d'actions ou d'obligations (non green bonds) cotées de ces entreprises ne créent pas d'activité additionnelle favorisant les ODD et ne peuvent pas être définis, selon nous, comme investissement « à impact ».

On peut quand même reconnaître qu'en éliminant / renforçant les achats d'actions ou d'obligations de sociétés (ou Etats) à contribution négative / positive aux ODD, les investisseurs fragilisent / renforcent ces sociétés ou Etats, ce qui peut finir par favoriser à long terme (plusieurs années voire décennies) la transition vers ces ODD. On peut parler d'alignement avec les ODD, sans impact directe et immédiat mais à impact éventuel et à long terme seulement.

Nous savons que de nombreux acteurs de l'ISR et la réglementation européenne en gestation considèrent ces achats d'actions ou d'obligations cotées comme des investissements à impact mais nous nous désolidarisons de ce consensus et assumons cette divergence de point de vue.

La partie II dédiée à notre méthodologie d'analyse des process ESG mis en place par les sociétés de gestion détaille notre façon d'appréhender l'impact des fonds étudiés.

En résumé ce qui est appelé « ISR » associe donc deux actions complètement différentes :

- **des investissements directs d'activités durables, essentiellement sous forme de prêts ou d'émissions d'obligations;**
- **l'évaluation ESG du comportement des entreprises et Etats dans leur, sans impact direct donc.**

Nous estimons que l'ISR à proprement parler ne représente que 5% de ce qu'il nomme, d'où les nombreuses confusions ressenties par les investisseurs.

2/ Les acteurs de l'ISR

On peut les lister comme suit :

- Les entreprises, états et organismes para-publics en tant qu'émetteurs
- Les investisseurs : historiquement ce sont les institutionnels qui ont « lancé » l'ISR, aujourd'hui les investisseurs privés s'y intéressent de plus en plus
- Les sociétés de gestion qui proposent des investissements ISR sous les deux approches ci-dessus : ceux qui financent (fonds de green bonds, fonds solidaires, ..) et ceux composés d'actions ou obligations faisant l'objet d'une évaluation ESG
- Les fournisseurs d' « opinion ISR » par la notation des sociétés, des fonds , des green bonds, ...
- Les fournisseurs de données ESG, collectées par questionnaires / entretiens auprès des émetteurs et retraitées chacun à leur façon pour produire des ratings :
 - Sustainalytics (détenu à 40% par Morningstar)
 - MSCI ESG Ratings
 - Viagéo-Eiris (agence fondée dans les années 1990 par l'ex-syndicaliste Nicole Notat, contrôlée à 69% par Moody's)
 - CDP (UK), Carbone 4 (France) qui mesurent les émissions carbone
 - Truecost (filiale S&P, mesure des risques ESG)
 - il y a également des fournisseurs (ONG ou sociétés du secteur marchand) de prestations ESG spécialisées sur un domaine E,S ou G (assistance à la politique de vote (Proxinvest, ECGS, ISS, ...), suivi des controverses (, mesures de l'impact environnemental, ..), une quinzaine environ à notre connaissance.
- Last but not least, les états en tant que régulateurs

3/ Les process couramment admis en gestion ISR

Il y a un consensus pour dire qu'il y a sept grandes approches / process ISR, que nous donnons dans l'ordre croissant de leur « intensité » ou « utilité » ISR telle que nous la jugeons :

1) L'exclusion normative : rejet des entreprises et états ne respectant pas certaines normes ou conventions, les plus connues étant celles de Oslo (droits humains, travail des enfants) et d'Ottawa (armes à sous munitions) étant les plus utilisées);

2) L'exclusion sectorielle : exclusion d'entreprises réalisant une activité jugée néfaste à l'environnement ou la communauté humaine (tabac, production d'énergie à base de charbon, armement, alcool, etc.); tout le monde est d'accord sur la liste des exclusions souhaitables, les pratiques divergent sur les critères (% du CA la plupart du temps) qui déclenchent l'exclusion;

3) L'engagement actionnarial : utilisation par les gérants de des droits d'actionnaire dans le but d'exercer une influence positive sur les orientations ESG de l'entreprise;

34 L'intégration ESG : cette approche consiste à prendre en compte des critères ESG définis discrétionnaires dans les choix d'investissement, de façon plus ou moins exigeante, souvent moins que plus ; c'est pourquoi on parle d' »intégration ISR « et non de « sélection ISR», objet du point 5).

5) La sélection ESG : elle vise à produire un portefeuille concentré sur les convictions ESG positives des gérants et éliminant (et non simplement en sous-pondérant) les convictions négatives telles que les émetteurs mal notés E, S, G (avec éventuellement notes éliminatoires), ceux non notés, les émetteurs objets de controverses élevées; après le scoring / notation E, S et G des sociétés, les gérants sélectionnent les sociétés selon trois approches bien établies :

- Best-in-class (BIC) : sélection des meilleurs émetteurs dans leur secteur d'activité ;
- Best-in-univers (BIU) : sélection des meilleurs émetteurs, tous secteurs confondus ;
- Best effort (BIE) : sélection des émetteurs s'engageant à une évolution positive de leurs pratiques dans le temps
- Les deux premières sont la plupart du temps utilisées en exclusivité l'une de l'autre alors que la troisième, au contraire est rarement utilisée seul et est le plus souvent associée à l'une des deux autres

avec l'objectif que le portefeuille dégage un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice ou univers de référence.

6) Les approches thématiques : investissement dans des domaines contribuant aux développement durable, avec souvent un objectif d'alignement sur les ODD : l'environnement (transition énergétique, protection de la biodiversité), alimentation, traitement de l'eau et des déchets, le social (créations d'emplois, lutte contre la pauvreté), la santé (recherche, biotech); à l'origine ces gestions se contentaient d'investir sur ces thèmes durables sans approche ESG spécifique mais depuis 2-3 ans la plupart de ces fonds associent une intégration ou une sélection ESG.

7) L'investissement à impact : pour faire suite au paragraphe I/1/, nous désapprouvons donc l'acception courante de cette formule et détaillons dans la partie II/ Méthodologie d'analyse des process ISR, comment nous appréhendons cette notion d'impact.

Ces approches ne sont donc pas exclusives les unes des autres et sont même très souvent mixées.

Le constat fait par les spécialistes et que nous partageons sur la base de notre expérience c'est que les critères environnementaux dominant en nombre de fonds, encours, pondérations dans les process, ... l'investissement ESG coté, ceux sur les aspects sociaux ou de gouvernance étant nettement moins présents. Si ce constat est très net au niveau de l'ensemble de l'investissement ISR, certaines sociétés (Ecofi, Mirova, Comgest, la Financière de l'Echiquier dans une moindre mesure) ont développé une offre significative ciblée sur le social (Eco Fi / fonds solidaires, Mirova / fonds actions « sociétaux ») ou sur un process ESG « surpondéré » sur la gouvernance (Comgest, Fin. Echiquier).

4/ Quelques chiffres sur les encours (source : AFG, Q4 2019)

En France, l'investissement responsable représente 1 458 Mds € dont 417 Mds en ISR et 1042 Mds en approches ESG. Les encours IR progressent de 40% par an (source AFG)

Dans l'ensemble (OPC et Mandats), les obligations représentent 56 % des encours et les actions cotées (16 %), le monétaire et le non coté faisant le solde.

Le marché des obligations vertes (Green bonds), né il y a un peu plus de 10 ans, en 2008, représente 167 Mds de \$ dans le monde, les social bonds 8,8 Mds de \$. (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises). La France est le plus gros émetteur de Green Bonds.

Le détail des chiffres est disponible via le lien suivant (AFG) : <https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2019/07/afg-etudeseco-isr-20190719-web-.pdf>

5/ Les labels agréés en France

En France il y a trois grands labels :

ISR : le plus connu ; lancé en 2016 sous sa forme actuelle, il est attribué pour une durée de 3 ans par l'Afnor / Ernst & Young par délégation du Ministère de l'Economie et des Finances. En France 262 fonds sont labellisés ISR à ce jour (oct. 2019) totalisant 71 Mds d'€ et gérés par 50 sociétés de gestion (source : lelabelisr.fr, Q4 2019) ; 5 grands critères :

- Le process ISR doit être formalisé, documenté, faire l'objet d'un reporting détaillé et couvrir au moins 90% de l'univers d'investissement du fonds
- éliminer de l'univers investissable les 20% d'émetteurs les moins bien notés
- ou, si le gérant garde ces 20%, le fonds doit afficher un score « significativement » (non quantifié) supérieur à celui de son univers, et en aucun cas inférieur
- Limitation de l'utilisation des dérivés actions (plus de souplesse sur les dérivés taux et crédit)
- Reporting exigeant sur les scores ESG fonds / indice avec rapport dédié à la politique ESG du fonds au minimum une fois par an.

GreenFin : label d'Etat anciennement connu sous le nom de label TEEC, piloté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire depuis 2015; délivré par l'agence Novéthic. Il récompense la contribution du fonds à la transition énergétique par des investissements en Green Bonds ou en actions de sociétés qui facilite cette transition; 21 fonds, encours de 4.0 Mds d'€ (oct. 2019); critères en 3 piliers : part verte et exclusions (a), critères ESG (b) et impacts positifs (c); www.novethic.fr :

- a) Elimination des sociétés opérant dans les énergies fossiles ou dans la filière nucléaire
- b) Les fonds bénéficiant du label doivent avoir mis en place un mécanisme de veille sur les controverses ESG
- c) Les fonds doivent publier un reporting et des indicateurs de mesure des impacts environnementaux apportés par les actifs investis.

Finansol : Créée en 1995, l'association Finansol a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance. A ce titre elle a élaboré un label qui récompense les fonds de finance solidaire, c'est-à-dire finançant (par prêts ou obligations le plus souvent) des entreprises ou associations actives dans les secteurs suivants (source : www.finansol.org) :

- Emploi et création d'entreprises (création d'entreprises par des personnes en situation de précarité, maintien d'emplois dans des zones rurales prioritaires...
- Logement social (réhabilitation et construction de logements à destination de personnes en difficulté).
- Activités écologiques : (développement d'activités respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, énergies renouvelables...))
- Entrepreneurat dans les pays en développement : microcrédit, commerce équitable

Il y a deux principaux critères, au choix :

- Financer des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale à hauteur de 5% minimum de l'encours du fonds; les capitaux correspondant doivent être intégralement consacrés au financement d'une activité solidaire. Finansol analyse le caractère solidaire de cette structure et évalue son utilité sociale et/ou environnementale.
- Les revenus de l'épargne doivent financer des activités solidaires : Au moins 25% des intérêts ou de la performance sont versés de façon régulière par l'épargnant sous forme de don à des associations.

Des critères de frais financiers (le niveau des droits d'entrée, de sortie...) et de qualité de la gestion sont également pris en compte.

Quelques labels en Europe : FNG-Siegel (Allemagne, Autriche, Suisse), Umweltzeichen (Autriche), Nordic Swan Ecolabel (pays nordiques), LuxFlag (Luxembourg) et Febelfin (Belgique). Ce dernier vient de se faire remarquer en diffusant la liste des 300 fonds labélisés avec la méthodologie utilisée; il prend ainsi le leadership, devant le label ISR français pour tenter de s'imposer en Europe. Sur 60 000 fonds européens, seuls 600 détiennent un label représentant seulement 1% des encours.

6/ Les sujets ESG/ISR en débat

Globalement la finance durable souffre d'un manque de coordination des acteurs et des politiques et du manque d'harmonisation des données :

- L'absence de définitions homogènes des grands concepts : l'ISR, l'impact, sur les produits, (green bonds), les labels, ...
- Pas de normalisation des reportings E, S et G des sociétés
- Pas d'homogénéisation des données à fournir sur un critère donné (accidents du travail par ex.) produites sous différents formats pour Sustainalytics, Viagéo Eiris, MSCI ESG, ,
- Manque de confiance dans les labels existants qui valorisent les moyens plus que les méthodes et la sélectivité ESG
- Pas de partage des données en open source qui accélérerait la diffusion et la standardiserait ; Sycomore AM a entrepris une démarche intéressante dans ce sens mais peu suivie pour le moment
- Trop de méthodologies différentes sur les critères ESG (même en France : calculs de l'empreinte carbone, ...) sur les process, les seuils d'exclusion, le reporting des scores E, S et G des fonds.

De nombreuses initiatives sont en cours aux niveaux nationaux et de l'UE avec des process lourds pour dégager des consensus.

La France, le UK les pays scandinaves et la Chine sont en pointe sur l'ISR (en méthode et en masse), les américains très en retard.

FIN

(2 Annexes ci-dessous)

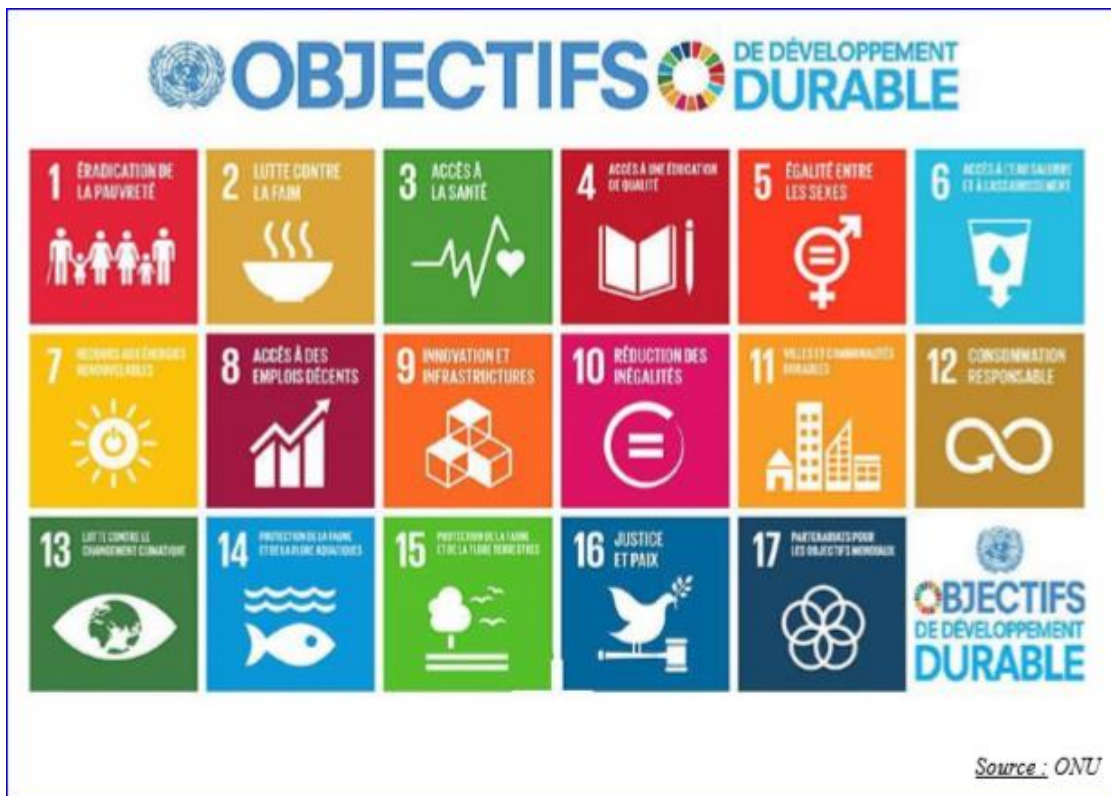
ANNEXES

1/ Les Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations-Unies

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Ils prennent la suite des Objectifs du Millénaire, huit objectifs couvrants les grands enjeux humanitaires (réduction de la pauvreté, de la faim, des maladies, accès à l'éducation) qui étaient destinés aux pays en développement pour la période 2000-2015. Cet agenda de développement a permis d'avancer sur la réduction de la pauvreté et de la faim mais a montré ses limites en termes de réduction des inégalités et pêcheait par manque de transversalité. Les ODD entendent dépasser ces écueils en s'attaquant aux grands défis mondiaux dans leur ensemble.

Plus d'infos sur le lien suivant : <https://www.novethic.fr/entreprises-responsables/les-objectifs-de-developpement-durable-odd.html>



ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables

ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

2/ Liens vers les acteurs de référence

AFG

afg.asso.fr

Afnor (pour son activité de délivrance du label ISR)

<https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-investissement-socialement-responsable>

AMF

<https://www.amf-france.org/Reglementation/Dossierthematiques/Finance-durable>
<https://www.francetransactions.com/actus/newsfinances/finance-durable-obligations-vertes-green-bondsregulateurs-francais-et.html>

Cahier du FIR n°2, Finance Verte : comprendre, s'informer, évaluer les solutions

<https://www.frenchsif.org/isr-esg/wp-content/uploads/FIRCahier-Finance-Verte-2018.pdf>

Conseil économique, social et environnemental : Demain, la finance durable, janvier 2019

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_04_finance_durable.

Forum pour l'Investissement Responsable

www.frenchsif.org

Global and European Green Finance Policy Directory, rapport décembre 2017,

https://www.afme.eu/globalassets/downloads/publications/gf_ma-global-and-european-green-finance-policy-directory.pdf

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/finance-vertelancement-du-label-greenfin>

Novethic

<https://www.novethic.fr/finance-durable/comprendreinvestissement-responsable/la-notation-extrafinanciere.html>

<https://www.novethic.fr/finance-durable/comprendreinvestissement-responsable/les-differentes-formes-delisr.html>